



Association pour la Sauvegarde d'Echallens

Pour une ville plus belle, plus verte, plus innovante, plus conviviale et plus citoyenne

PÉTITION

Echallens ne compte que deux zones classées « A », soit « objectif de sauvegarde maximum », par l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS). Le plan général d'affectation d'Echallens – qui date de 1977 ! – n'en tient pas compte. Par le biais de cette pétition, nous demandons à la Municipalité d'utiliser les outils légaux mis à sa disposition pour protéger ces deux zones et, par-là même, le patrimoine bâti et naturel des Challengenoises et des Challengenois.

« Dans les limites de ses prérogatives, la municipalité prend toutes mesures pour éviter l'altération du paysage et les atteintes portées à l'environnement. Les constructions, les installations et les aménagements qui, par leur destination et leur architecture, sont de nature à nuire à l'aspect d'un site ou à altérer le paysage en général sont interdits ».

Article 10.1 du règlement communal sur l'aménagement du territoire et les constructions.

En vertu de l'article cité ci-dessus, nous demandons à la Municipalité :

1. De prendre en compte les recommandations de l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS), conformément à l'arrêt du Tribunal cantonal du 17 février 2017.
2. D'élaborer rapidement, à défaut d'un plan d'affectation récent, un plan d'affectation provisoire pour les deux seuls périmètres à Echallens classés « A » par l'ISOS. Ces deux périmètres sont le 4.1 et le 0.4. Le premier se situe à la fin de l'Avenue des Terreaux et au début de la Route de Cossonay, le second va du Chemin de la Côte du Cimetière au Chemin de la Raisse, en passant par le Chemin de la Pépinière.
3. De demander rapidement le recensement de tous les bâtiments de ces deux périmètres qui n'ont pas encore été recensés.

Nous souhaitons que la Municipalité s'engage à faire d'Echallens une ville innovante, capable :
de faire passer le bien-être de tous avant les intérêts de quelques uns,
de concilier densification et accueil,
de faire rimer développement économique et art de vivre.

Echallens, le 1^{er} octobre 2018

Pétition de l'ASE du 1^{er} octobre septembre 2018

Echallens ne compte que deux zones classées « A », soit « objectif de sauvegarde maximum » par l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS). Nous demandons à la Municipalité d'utiliser les outils légaux mis à sa disposition pour protéger ces deux zones.

	NOM	PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				

Pétition de l'ASE du 1^{er} octobre septembre 2018

Echallens ne compte que deux zones classées « A », soit « objectif de sauvegarde maximum » par l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS). Nous demandons à la Municipalité d'utiliser les outils légaux mis à sa disposition pour protéger ces deux zones.

	NOM	PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				

Pétition de l'ASE du 1^{er} octobre septembre 2018

Echallens ne compte que deux zones classées « A », soit « objectif de sauvegarde maximum » par l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS). Nous demandons à la Municipalité d'utiliser les outils légaux mis à sa disposition pour protéger ces deux zones.

	NOM	PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				

Pétition de l'ASE du 1^{er} octobre septembre 2018

Echallens ne compte que deux zones classées « A », soit « objectif de sauvegarde maximum » par l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS). Nous demandons à la Municipalité d'utiliser les outils légaux mis à sa disposition pour protéger ces deux zones.

	NOM	PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				

Pétition de l'ASE du 1^{er} octobre septembre 2018

Echallens ne compte que deux zones classées « A », soit « objectif de sauvegarde maximum » par l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS). Nous demandons à la Municipalité d'utiliser les outils légaux mis à sa disposition pour protéger ces deux zones.

	NOM	PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				

Pétition de l'ASE du 1^{er} octobre septembre 2018

Echallens ne compte que deux zones classées « A », soit « objectif de sauvegarde maximum » par l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS). Nous demandons à la Municipalité d'utiliser les outils légaux mis à sa disposition pour protéger ces deux zones.

	NOM	PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				

Pétition de l'ASE du 1^{er} octobre septembre 2018

Echallens ne compte que deux zones classées « A », soit « objectif de sauvegarde maximum » par l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS). Nous demandons à la Municipalité d'utiliser les outils légaux mis à sa disposition pour protéger ces deux zones.

	NOM	PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				